

Taxe d'apprentissage 2021

Grenoble INP – Génie industriel

Pour vous entreprise, verser la taxe d'apprentissage à Grenoble INP – Génie industriel, c'est la certitude d'un choix pertinent, accompagner l'école de référence en performance industrielle.

<https://genie-industriel.grenoble-inp.fr/fr/entreprises/taxe-d-apprentissage>

Continuer   am liorer le service aux  l ves

Les  l ves peuvent charger leur PC en toute s curit  pendant les pauses

15 nouveaux PC peuvent  tre mis   disposition des  l ves en pr carit  num rique



La salle de co-working a  t   quip e de 4  crans tactiles



Imprimante 3 D FlashForge

Compl ter le parc d'imprimantes 3D pour le prototypage



Comment verser la taxe d'apprentissage à Grenoble INP – Génie industriel pour 2021

Concernant Grenoble INP – Génie industriel, nous sommes habilités à percevoir la part barème, soit 13% de la taxe brute

Versement libératoire

Par chèque :

- Veuillez libeller votre chèque à l'ordre de : *Agent comptable de l'Institut polytechnique de Grenoble (ou, en abrégé : Agent comptable de l'IPG)*
- Complétez et joignez le **Coupon Chèque**
- Envoyez votre courrier à l'adresse de l'établissement de formation (*Grenoble INP-Génie industriel - 46, avenue F. Viallet - 38031 Grenoble Cédex 1*)

Par virement :

- Nous demander un RIB
- Lors de la procédure de virement bancaire, indiquez la référence : **Taxe Génie industriel**

Versement jusqu'au 31 mai 2021

Contact Cellule relations entreprises

Frédérique Chrétiennot - Tél : 04 76 57 47 95

gi.tax@grenoble-inp.fr

<https://genie-industriel.grenoble-inp.fr/fr/entreprises/taxe-d-apprentissage>